

Arrêté relatif à : Délégations de signature
Agents

Arrêté

La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 et L.5217-4,

Vu les délibérations du conseil métropolitain portant élection de Mme Johanna ROLLAND, présidente, et des vice-présidents,

Vu l'arrêté de délégations de fonctions et de signatures des élus,

Arrête

Article 1.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- l'ensemble des documents préparatoires pour l'instruction des dossiers et prises de décisions,
- les mesures d'ordre intérieur,
- les pièces, documents et courriers de nature administrative et financière se rapportant aux besoins quotidiens et au fonctionnement courant de l'administration,
- les marchés et bons de commande jusqu'à 90 000 € HT, rendus nécessaires pour les besoins communs à plusieurs directions générales

est déléguée à M. Olivier PARCOT, directeur général des services.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général des services, la signature de ces pièces, est accordée à Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- l'ensemble des documents préparatoires pour l'instruction des dossiers et prises de décisions,
- les mesures d'ordre intérieur,
- les pièces, documents et courriers de nature administrative et financière se rapportant aux besoins quotidiens et au fonctionnement courant de l'administration, ou pour l'activité générale des secteurs de l'administration dont ils ont la charge

est déléguée à :

- M. Jérôme BARATIER, directeur général délégué pour la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire,
- M. Nicolas CARDOU, directeur général Cultures et Arts dans la Ville,
- M. Raynaldo FORTUN, directeur général délégué pour l'Égalité, les Solidarités et les Politiques Éducatives et Sportives,
- Mme Lidwine HARIVEL, directrice générale Citoyennetés et Territoires Solidaires,
- Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources,
- M. Michel NICOLAS, directeur général Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe et International,
- M. Jean-Baptiste PEYRAT, directeur général Territoire, Proximité, Déchets et Sécurité,
- Mme Sandra RATAUD, directrice générale Dialogue et Transformation de l'Action Publique,
- Mme Annick TUAL, directrice générale Santé et Transition Écologique,
- M. Thierry COLLETTE, directeur du département Urbanisme et Habitat,
- M. Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines,
- M. Pascal LAMANDA, directeur du département Finances, Marchés et Performance,
- Mme Isabelle LEFEBVRE-COURONNÉ, directrice du département Bâtiments Architecture Travaux Ingénierie Immobilier (BATII),
- M. Marc PERON, directeur du département de la Communication Externe et de l'Information,
- M. Samuel REJIBA, directeur du département des Ressources Numériques

En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs généraux et des directeurs de département, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par le directeur général des services.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général des services, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

RESSOURCES HUMAINES

Article 2.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les ordres de mission hors formation

est déléguée à :

- M. Olivier PARCOT, directeur général des services de Nantes Métropole, pour les ordres de mission des directeurs généraux adjoints,
- M. Jérôme BARATIER, directeur général délégué pour la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire,
- M. Nicolas CARDOU, directeur général Cultures et Arts dans la Ville,
- M. Raynaldo FORTUN, directeur général délégué pour l'Égalité, les Solidarités et les Politiques Éducatives et Sportives,
- Mme Lidwine HARIVEL, directrice générale Citoyennetés et Territoires Solidaires,
- Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources,
- M. Michel NICOLAS, directeur général Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe et International,
- M. Jean-Baptiste PEYRAT, directeur général Territoire, Proximité, Déchets et Sécurité,
- Mme Sandra RATAUD, directrice générale Dialogue et Transformation de l'Action Publique,
- Mme Annick TUAL, directrice générale Santé et Transition Écologique,
- M. Thierry COLLETTE, directeur du département Urbanisme et Habitat,
- M. Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines,
- M. Pascal LAMANDA, directeur du département Finances, Marchés et Performance,
- Mme Isabelle LEFEBVRE-COURONNÉ, directrice du département Bâtiments Architecture Travaux Ingénierie Immobilier (BATII),
- Mme Bénédicte LEVIONNAIS, directrice du département des Mobilités,
- M. Marc PERON, directeur du département de la Communication Externe et de l'Information,
- M. Samuel REJIBA, directeur du département des Ressources Numériques

chacun en ce qui concerne sa direction générale ou son département.

En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs généraux et des directeurs de département, désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Hélène DUROY, directrice Administration des Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène DUROY, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert JASPARD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

- les ordres de mission à l'étranger de l'ensemble des agents de sa direction générale

est déléguée à :

- M. Jérôme BARATIER, directeur général délégué pour la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire,
- M. Nicolas CARDOU, directeur général Cultures et Arts dans la Ville,

- M. Raynaldo FORTUN, directeur général délégué pour l'Égalité, les Solidarités et les Politiques Éducatives et Sportives,
- Mme Lidwine HARIVEL, directrice générale Citoyennetés et Territoires Solidaires,
- Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources,
- M. Michel NICOLAS, directeur général Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe et International,
- M. Jean-Baptiste PEYRAT, directeur général Territoire, Proximité, Déchets et Sécurité,
- Mme Sandra RATAUD, directrice générale Dialogue et Transformation de l'Action Publique,
- Mme Annick TUAL, directrice générale Santé et Transition Écologique

En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs généraux, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie HOPP, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Olivier PARCOT, directeur général des services.

Article 3.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les lettres d'engagement de personnels vacataires et les conventions d'accueil de collaborateurs occasionnels bénévoles

est déléguée à :

- M. Nicolas CARDOU, directeur général Cultures et Arts dans la Ville,
- Mme Lidwine HARIVEL, directrice générale Citoyennetés et Territoires Solidaires,
- Mme Annick TUAL, directrice générale Santé et Transition Écologique
- M. Thierry COLLETTE, directeur du département Urbanisme et Habitat,
- M. Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines,
- M. Pascal LAMANDA, directeur du département Finances, Marchés et Performance,
- Mme Isabelle LEFEBVRE-COURONNE, directrice du département Bâtiments Architecture Travaux Ingénierie Immobilier (BATII),
- Mme Bénédicte LEVIONNAIS, directrice du département des Mobilités,
- M. Marc PERON, directeur du département de la Communication Externe et de l'Information,
- M. Samuel REJIBA, directeur du département des Ressources Numériques,
- M. Olivier ABSALON, directeur du Patrimoine et de l'Archéologie,
- Mme Clotilde BRETEAULT, directrice Relation aux Usagers,
- Mme Christine CORBOU, directrice Qualité de Vie et Santé au Travail,
- Mme Clothilde COURTAUGIS, directrice du Chronographe,
- Mme Emmanuelle DELAPIERRE, directrice du Musée d'Arts,
- Mme Véronique DUBOIS, directrice du Planétarium,
- Mme Hélène DUROY, directrice Administration des Ressources Humaines,
- Mme Sophie ESCANDE SORIN, directrice du Protocole,
- Mme Laure FAYOLLE, directrice de la mission Politique de la Ville et Renouvellement Urbain,
- M. Philippe GUILLET, directeur du Muséum d'Histoire Naturelle,

- Mme Alexandra MÜLLER, directrice de la Cité des imaginaires et du Musée Jules Verne,
- Mme Cécile STERN, directrice de la Communication Interne,
- Mme Célia LEFEBVRE, responsable mission appui et coordination, Direction Générale au Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe et International,
- Mme Émilie TAGHERSOUT, responsable du pôle Accompagnement des Projets et Réseaux Artistiques de la Direction Générale Cultures et Arts dans la Ville

chacun en ce qui concerne son service, sa direction, son département ou sa direction générale.

En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Hélène DUROY, directrice Administration des Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène DUROY, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert JASPARD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 4.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les courriers de non renouvellement des contrats CDD de droit public en raison de la manière de servir de l'agent,
- les demandes de réintégration à temps plein suite à l'avis du médecin expert en cas de demande de renouvellement d'un temps partiel thérapeutique,
- les courriers en réponse aux plaintes des usagers visant un agent de la collectivité,
- les réponses aux demandes de promotion interne, d'avancement de grade et de mesures de fin de carrière,
- les courriers actant des départs par voie de mutation,
- les refus d'attribution de la médaille du travail,
- les réponses défavorables aux demandes de primes, d'indemnité de précarité,
- les réponses aux recours gracieux formulés par des agents publics à l'égard de leur employeur sauf ceux concernant une sanction disciplinaire, un abandon de poste ou une retenue sur rémunération en l'absence de service fait, un compte-rendu d'entretien professionnel, une prorogation de stage ou un refus de titularisation,
- les réponses aux demandes de médiation préalable obligatoire transmises par le centre de gestion de Loire-Atlantique,
- les courriers actant de la démission d'un fonctionnaire ou d'un contractuel permanent,
- les courriers relatifs à la non éligibilité des fonctions au versement de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) ou du complément de traitement indiciaire (CTI)

est déléguée à M. Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert JASPARD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 5.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les courriers mettant fin à la procédure de recrutement d'un candidat en raison d'un casier judiciaire B2 incompatible avec les fonctions envisagées,
- les courriers informant d'une mobilité par voie de mutation d'un agent intervenant entre la ville de Nantes et Nantes métropole,
- les courriers de renouvellement des contrats CDD de droit public,
- les décisions de renouvellement de la période d'essai des agents contractuels de droit public,
- les courriers de recrutement par mobilité interne au sein de la collectivité d'un agent sur un poste relevant de la catégorie A,
- les décisions de changement d'affectation dans l'intérêt du service,
- les courriers et conventions relatifs à l'emploi de travailleurs d'intérêt général (TIG),
- tout acte relatif au recrutement par contrat d'apprentissage dont les éventuelles ruptures de contrat,
- les contrats CIFRE et leurs éventuelles ruptures,
- les courriers portant accord ou refus du bénéfice d'un congé de formation professionnelle ou d'un congé de transition professionnelle,
- les courriers proposant une affectation ou une réintégration en surnombre et les courriers maintenant en disponibilité en l'absence de poste vacant dans le cadre d'une demande de réintégration d'un agent suite à un détachement ou une disponibilité,
- les courriers actant d'un aménagement de poste impossible,
- les courriers relatifs à l'affectation d'un agent dans un autre emploi de son grade suite à un avis du conseil médical ou de la médecine du travail,
- les courriers et actes relatifs au reclassement d'un agent en dehors de son grade d'origine suite à un avis du conseil médical ou du médecin agréé, dont la convention de période préparatoire au reclassement et la décision actant de l'impossibilité d'un reclassement,
- les affectations des agents en mobilité accompagnée (suite mission ou dans le cadre d'un reclassement),
- tout document relatif aux demandes d'autorisation de travail pour les agents de nationalité étrangère notamment les mandats pour effectuer les formalités de demande d'autorisation de travail

est déléguée à Mme Émilie HAMELIN, directrice Emploi et Développement des Compétences.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Émilie HAMELIN, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert JASPARD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 6.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les attestations de recrutement et promesses d'embauche,
- les courriers de recrutement ou de refus de recrutement dans le cadre d'un contrat CIFRE

est déléguée à Mme Anne BOUTIN, responsable du service recrutement et fidélisation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BOUTIN, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Émilie HAMELIN, directrice Emploi et Développement des Compétences.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Émilie HAMELIN, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

Article 7.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les courriers de recrutement par mobilité interne au sein de la collectivité d'un agent sur un poste relevant des catégories B et C,
- les courriers de recrutements concernant des besoins temporaires

est déléguée à :

- Mme Anne-Laure CONSTENSOUX, responsable de secteur du service recrutement et fidélisation,
- Mme Emmanuelle LE SQUER, responsable de secteur du service recrutement et fidélisation,
- Mme Aude ROSTOUCHER, responsable de secteur du service recrutement et fidélisation

chacune en ce qui concerne son secteur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Laure CONSTENSOUX, Mme Emmanuelle LE SQUER ou Mme Aude ROSTOUCHER, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Anne BOUTIN, responsable du service recrutement et fidélisation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BOUTIN, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Émilie HAMELIN, directrice Emploi et Développement des Compétences.

Article 8.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les conventions de stages école et enseignement supérieur

est déléguée à M. Luc GLINCHE, responsable du service attractivité et partenariats de l'emploi.

En cas d'absence de M. Luc GLINCHE, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Émilie HAMELIN, directrice Emploi et Développement des Compétences.

En cas d'absence de Mme Émilie HAMELIN, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

Article 9.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les conventions de formation conclues avec un organisme de formation (école..) dans le cadre d'un contrat d'apprentissage,
- les lettres de mission des formateurs internes

est déléguée à Mme Aline BENETEAU, responsable du service développement des compétences et formation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aline BENETEAU, la délégation de signature qui lui est accordée, est exercée par Mme Émilie HAMELIN, directrice Emploi et Développement des Compétences.

En cas d'absence de Mme Émilie HAMELIN, la délégation de signature qui lui est accordée, est exercée par M Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

Article 10.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les bulletins d'inscription aux préparations des concours de la fonction publique et le refus d'inscription,
- les conventions de stage quadripartite pour les agents de police municipale,
- les attestations de suivi de formation obligatoire (police municipale et autres),
- le recensement annuel des formations préalables à l'armement et d'entraînement pour les agents de la police municipale,
- les conventions de stage pratique dans le cadre d'une formation professionnelle obligatoire,
- les ordres de mission liés à des formations, à l'exception des agents de la Direction du Cycle de l'Eau, de la Direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement, de la Direction des Déchets et du service Parkings et Stationnement

est déléguée à :

- Mme Céline QUEMENER, responsable du secteur dispositifs et partenariats formation du service Développement des Compétences et Formation,
- Mme Valérie SUAREZ, responsable du secteur ingénierie et formation du service Développement des Compétences et Formation

chacune en ce qui concerne son secteur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline QUEMENER ou Mme Valérie SUAREZ, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Aline BENETEAU, responsable du service Développement des Compétences et Formation. En cas d'absence ou d'empêchement de Aline BENETEAU, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Émilie HAMELIN, directrice Emploi et Développement des Compétences.

Article 11.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les conventions de stage découverte,
- les conventions de stages professionnels

est déléguée à Mme Julie CHUPIN, responsable du service Trajectoires et parcours professionnel.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julie CHUPIN, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Émilie HAMELIN, directrice Emploi et Développement des Compétences.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Émilie HAMELIN, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

Article 12.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les propositions de mission,
- les contrats de mission et leurs avenants,
- le bilan de la mission

est déléguée à :

- Mme Anne-Emmanuelle BAJARD, responsable de secteur du service Trajectoires et parcours professionnels,
- M. Charles DEROUET, responsable de secteur du service Trajectoires et parcours professionnels,
- Mme Christine PIQUEMAL, responsable de secteur du service Trajectoires et parcours professionnels

chacun en ce qui concerne son secteur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Emmanuelle BAJARD, M. Charles DEROUET ou Mme Christine PIQUEMAL, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Julie CHUPIN, responsable du service Trajectoires et parcours professionnels.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julie CHUPIN, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Émilie HAMELIN, directrice Emploi et Développement des Compétences.

Article 13.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- tout courrier/décision portant refus de placement dans les différentes positions administratives des agents publics (mise à disposition, tout type de détachement dont pour stage, tout type de disponibilité, congé parental...),
- les refus des demandes de temps partiel sur autorisation,
- les refus des demandes de télétravail,
- les conventions relatives aux modalités financières de transfert de compte épargne temps (CET) pour les agents quittant la collectivité,
- tout courrier/décision portant refus de placement en congé de présence parentale, congé de solidarité familiale, congé proche aidant,
- tout document relatif à la saisine du conseil médical formation restreinte ou plénière et toute décision prise par l'employeur suite aux avis rendus par ce conseil,
- tout courrier/décision portant refus d'une demande de cure thermale,
- tout courrier relatif aux indemnités des élus,
- toute demande concernant un trop perçu de rémunération (hors dossier santé),
- les refus de versement d'indemnité de changement de résidence administrative (ICRA),
- les attestations plan de mobilité Naolib,
- les refus de versement des allocations retour à l'emploi (ARE),
- les convocations au conseil de discipline,
- les vacations du magistrat président le conseil de discipline,
- les courriers de refus de révision du compte-rendu d'entretien professionnel lorsque la demande a été formulée hors délais,
- les courriers de réponses aux demandes de révision d'entretien professionnel formulés par les agents suite à la médiation interne,
- les courriers de refus de prestations sociales,
- les convocations à un entretien préalable de licenciement,
- les courriers informant d'un prélèvement sur salaire pour absence de service fait,
- les mises en demeure de reprendre son poste avant licenciement pour abandon de poste,
- les convocations en vue d'une médiation interne dans le cadre d'une demande de révision d'un compte-rendu d'entretien professionnel
- toutes décisions et correspondances relatives aux cumuls d'activités des agents

est déléguée à Mme Hélène DUROY, directrice Administration des Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène DUROY, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert JASPARD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 14.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- tout courrier/décision relatifs au placement et au renouvellement dans les différentes positions administratives des agents publics (mise à disposition, tout type de détachement dont pour stage, tout type de disponibilité, congé parental...),
- les réponses aux revendications portant sur une situation individuelle émanant de l'agent lui-même ou d'une organisation syndicale relevant du champ de compétence du service gestion individuelle,
- tout courrier relatif au maintien d'activité après la limite d'âge en matière de retraite
- les courriers de notification de reconnaissance d'imputabilité au service des accidents du travail et accidents de trajet ne nécessitant pas de passage devant la Commission Interne d'Imputabilité ou le Conseil médical

est déléguée à Mme Émilie FRANZON, responsable du service gestion individuelle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Émilie FRANZON, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Hélène DUROY, directrice Administration des Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène DUROY, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

Article 15.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les courriers portant octroi ou renouvellement ou attestation d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale, d'un congé proche aidant, d'un congé maternité ou de paternité ou d'adoption, d'un congé supplémentaire de naissance,
- les certificats de cessation de paiement (suite départ agent),
- les attestations employeur (SFT pour conjoint, France travail, d'emploi, de rémunération...),
- les certificats de travail,
- les reprises de services antérieurs,
- les états détaillés des services

est déléguée à :

- M. Grégoire ECHAPPE, responsable unité de gestion 1
- Mme Raquel FORTUNA, responsable unité de gestion 2,
- Mme Alice CRESPIEN, responsable unité de gestion 3,
- Mme Virginie AMIAUD, responsable secteur projets,
- Mme Julie HENNEQUIN, responsable du service gestion des emplois temporaires
- Mme Valérie MAHE, responsable de l'unité Relations Agents

chacun en ce qui concerne son secteur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Grégoire ECHAPPE, Mme Raquel FORTUNA, Mme Alice CRESPIEN, Mme Virginie AMIAUD, Mme Julie HENNEQUIN ou Mme Valérie MAHE, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Émilie FRANZON, responsable du service gestion individuelle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Émilie FRANZON, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Hélène DUROY, directrice Administration des Ressources Humaines.

Article 16.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- le suivi des demandes de cures thermales,
- les demandes de contrôles médicaux et les constats d'absence de l'agent au rendez-vous,
- les demandes de pièces dans le cadre de la constitution d'un dossier d'accident du travail, de trajet ou de maladie professionnelle,
- les courriers aux praticiens portant refus de prise en charge des frais,
- les demandes auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) d'attestation de déplacement dans le cadre de la constitution d'un dossier d'accident du travail ou de trajet,
- les convocations aux expertises médicales,
- les réponses aux demandes de contre expertises médicales,
- les courriers de rappel des règles de transmission des arrêts de travail,
- les courriers actant d'un temps partiel thérapeutique,
- les attestations de perte de salaires pour les assurances,
- les validations des services en vue de la liquidation de la pension de retraite

est déléguée à :

- M. Grégoire ECHAPPE, responsable unité de gestion 1
- Mme Raquel FORTUNA, responsable unité de gestion 2,
- Mme Alice CRESPIEN, responsable unité de gestion 3,
- Mme Virginie AMIAUD, responsable secteur projets,

chacun en ce qui concerne son secteur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Grégoire ECHAPPE, Mme Raquel FORTUNA, Mme Alice CRESPIEN ou Mme Virginie AMIAUD, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Émilie FRANZON, responsable du service gestion individuelle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Émilie FRANZON, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Hélène DUROY, directrice Administration des Ressources Humaines.

Article 17.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les demandes de remboursement de trop perçu de rémunération ou d'une indemnité dans le cadre d'un dossier santé

est déléguée à :

- Mme Émilie FRANZON, responsable du service gestion individuelle,
- Mme Julie HENNEQUIN, responsable du service gestion des emplois temporaires

chacune en ce qui concerne son service.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Émilie FRANZON ou de Mme Julie HENNEQUIN, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Hélène DUROY, directrice Administration des Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène DUROY, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

Article 18.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les courriers actant de la démission d'un agent contractuel recruté sur un emploi temporaire

est déléguée à Mme Julie HENNEQUIN, responsable du service gestion des emplois temporaires.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julie HENNEQUIN, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Hélène DUROY, directrice Administration des Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène DUROY, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

Article 19.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les courriers informant de l'octroi de l'allocation enfant handicapé

est déléguée à Mme Valérie MAHE, responsable unité relation agents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie MAHE, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Hélène DUROY, directrice Administration des Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène DUROY, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

Article 20.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les courriers d'accompagnement des titres de recette portant sur un trop perçu de la participation transport,
- les refus de congés bonifiés,
- les refus d'autorisations spéciales d'absence,
- les conventions relatives aux modalités financières de transfert de compte épargne temps (CET) pour les agents recrutés au sein de la collectivité,
- les refus des demandes d'autorisation d'utiliser le véhicule personnel pour des déplacements professionnels (indemnités kilométriques déclarées)

est déléguée à M. Nicolas VASSEUR, responsable du service unité temps de travail/déplacements/Mobinantes+.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VASSEUR, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Hélène DUROY, directrice Administration des Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène DUROY, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

Article 21.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les attestations de prise de jours de congés bonifiés,
- les attestations de prise de jours de CET et congés annuels,
- les réponses aux demandes de report des congés annuels (pour raison de santé ou autre)

est déléguée à Mme Laila RAHA, responsable unité temps de travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laila RAHA, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Nicolas VASSEUR, responsable du service unité temps de travail/déplacements/Mobinantes+.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VASSEUR, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Hélène DUROY, directrice Administration des Ressources Humaines.

Article 22.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les accords donnés aux demandes d'autorisation d'utiliser le véhicule personnel pour des déplacements professionnels (indemnités kilométriques déclarées),
- les attestations employeur prime de conversion écologique avec avantage Etat,
- les attestations relatives au forfait mobilités durables

est déléguée à Mme Ghislaine LE CORRE, responsable unité gestion déplacements.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine LE CORRE, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Nicolas VASSEUR, responsable du service unité temps de travail/déplacements/Mobinantes+.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VASSEUR, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Hélène DUROY, directrice Administration des Ressources Humaines.

Article 23.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- tout courrier/attestation relatif à la constitution du dossier et au versement des allocations retour à l'emploi (ARE)

est déléguée à Mme Virginie AMIAUD, responsable secteur projets.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Virginie AMIAUD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Émilie FRANZON, responsable du service gestion individuelle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Émilie FRANZON, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Hélène DUROY, directrice Administration des Ressources Humaines.

Article 24.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les courriers de réponse à une saisine par un agent de la cellule de gestion d'écoute alerte discrimination - harcèlement moral

est déléguée à Mme Christine CORBOU, directrice qualité de vie et santé au travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine CORBOU, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par M Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert JASPARD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 25.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les courriers de saisine de l'avocat, titulaire du marché, dans le cadre de la protection fonctionnelle des agents,
- toutes correspondances à destination des agents concernant le suivi et la gestion de leur dossier de protection fonctionnelle,

- tout document ou correspondance visant à recouvrer les dommages et intérêts dus par l'auteur de faits ayant déclenché la protection fonctionnelle et relatif à la mise en œuvre de la subrogation de la collectivité

est déléguée à Mme Clara MILLION-ROUSSEAU, responsable du service Juridique Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clara MILLION-ROUSSEAU, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert JASPARD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 26.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- la déclaration fonds allocation des élus en fin de mandat (FAEFM),
- tout certificat administratif attestant du coût d'un agent ou d'un groupe d'agents (masses salariale / coût du personnel)

est déléguée à Mme Gaëlle GOBIN, responsable unité masse salariale.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle GOBIN, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Anne-Sophie HOUEMENT, responsable masse salariale et effectifs.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Sophie HOUEMENT, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

Article 27.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- tout certificat administratif attestant d'éléments relatifs aux recettes à percevoir ou aux dépenses à effectuer pour ou par le Département des Ressources Humaines

est déléguée à M. Pierre-Yves PETITGAS, responsable cellule de gestion secteur finances, marchés publics.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Yves PETITGAS, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert JASPARD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 28.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les courriers en réponse aux interpellations syndicales collectives,
- les courriers en réponse aux préavis de grève

est déléguée à Mme Annaëlle BOURVON, responsable du service dialogue social.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annaëlle BOURVON, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert JASPARD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 29.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- toute convention de partenariat en matière RH, hors subventionnement et commande publique

est déléguée à Mme Émilie HAMELIN, directrice Emploi et Développement des Compétences, Mme Christine CORBOU, directrice qualité de vie et santé au travail et Mme Hélène DUROY, directrice Administration des Ressources Humaines, chacune en ce qui concerne sa direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Émilie HAMELIN, Mme Christine CORBOU ou Mme Hélène DUROY, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par M. Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert JASPARD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 30.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aicha BASSAL, la signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les bordereaux de mandats et de titres relatifs à la paie,
- la validation des mandats de paie et charges,
- les états liquidatifs de paie pour tous les services,
- les rectifications de mandat sur les états de paie,
- les déclarations aux organismes sociaux

est déléguée à Mme Émilie FRANZON, responsable du service gestion individuelle pour les agents permanents et à Mme Julie HENNEQUIN, responsable du service gestion des emplois temporaires.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Émilie FRANZON ou de Mme Julie HENNEQUIN, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Hélène DUROY, directrice Administration des Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène DUROY, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert JASPARD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 31.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les ordres de mission et les conventions de formation des agents de la direction du Cycle de l'Eau

est déléguée à M. Philippe GILLES, directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe GILLES, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Yann DASSONVILLE, responsable de la cellule de gestion.

Article 32.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les ordres de mission et les conventions de formations des agents de la direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement

est déléguée à Mme Hélène DANIEL, directrice.

Article 33.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les ordres de mission et les conventions de formations des agents de la direction des Déchets

est déléguée à Mme Claire THIÉRE, directrice.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire THIÉRE, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie MORICEAU – LE ROUX, responsable de la cellule de gestion.

Article 34.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les ordres de mission et les conventions de formations des agents du service Parkings et Stationnement

est déléguée à M. David MAUBERT, directeur du service des Mobilités.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David MAUBERT, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Marine KANDEL, responsable de la cellule de gestion.

Article 35.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les conventions de formations des élu(es)

est déléguée à Mme Eugénie AGEZ, responsable de la Mission des Affaires Fonctionnelle, Direction Générale des Services.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eugénie AGEZ, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Olivier PARCOT, directeur général des services.

GESTION DE LA DETTE – PIÈCES COMPTABLES – DÉCLARATIONS DE TVA

Article 36.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand AFFILE, la signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les contrats des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget,
- les actes relatifs à la gestion active de la dette y compris les contrats de couverture de risque de taux, à la réalisation des lignes de trésorerie, aux placements de trésorerie, aux remboursements d'emprunts par anticipation et les actes nécessaires (conventions et avenants) dans la limite des inscriptions budgétaires,
- les engagements de garantie pris par Nantes Métropole pour les créanciers de l'Agence France Locale

est déléguée à Mme Athenais LALANDE, directrice des Finances.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Athenais LALANDE, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Pascal LAMANDA, directeur du Département Finances, Marchés et Performance.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal LAMANDA, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Jocelyne JEANNEAU, responsable du service Stratégie et Programmation Financières.

Article 37.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les déclarations et les demandes de remboursements en matière de TVA

est déléguée à Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie HOPP, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Athenais LALANDE, directrice des Finances.

Article 38.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand AFFILE, de Mme Aïcha BASSAL et de M. Robin SALECROIX, la signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- toutes les pièces comptables dont les bordereaux de mandats et de titres, les certificats et attestations fiscales à destination des services de l'État relatifs au budget principal et aux budgets annexes, à l'exception des pièces relatives à la paie et des budgets annexes « eau » et « assainissement »

est déléguée à Mme Athenais LALANDE, directrice des Finances.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Athenais LALANDE, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Emmanuelle DÉCAMPS, responsable du service Comptabilité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle DÉCAMPS, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Céline DÉPERCHIN, responsable du pôle Recettes, Inventaire, Régies.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline DÉPERCHIN, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Caroline LECLAIR, responsable du pôle Support.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline LECLAIR, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Cécile CHOPIN, responsable de pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile CHOPIN, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Florian SIMONNEAUX, responsable de pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florian SIMONNEAUX, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 39.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robin SALECROIX, la signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les certificats et attestations fiscales à destination des services de l'État relatifs aux budgets annexes « eau » et « assainissement » relevant de la direction du Cycle de l'Eau

est déléguée à M. Yann DASSONVILLE, responsable de la cellule de gestion de la Direction du Cycle de l'Eau.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann DASSONVILLE, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Philippe GILLES, directeur du Cycle de l'Eau.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe GILLES, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Jérôme BARATIER, directeur général délégué pour la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire.

Article 40.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robin SALECROIX, la signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les certificats et attestations fiscales à destination des services de l'État relatifs aux budgets annexes « eau » et « assainissement » et relevant de la direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement

est déléguée à Mme Hélène DANIEL, directrice des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Article 41.

En cas d'absence ou d'empêchement du vice-président ou du membre du bureau délégué concerné, la signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les décisions de renonciation à l'exercice des droits de préemption

est déléguée à M. Thierry COLLETTE, directeur du département Urbanisme et Habitat.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry COLLETTE, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Clément LE BRAS-THOMAS, directeur Stratégie et Territoires.

Par dérogation à l'arrêté de délégation aux élus, en matière d'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, la signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- toute demande de visite de bien,
- toute demande de communication de pièces complémentaires

est déléguée à M. Clément ZINK, responsable du service Stratégie Foncière.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Clément ZINK, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Océane DUBOIS, responsable de l'animation opérationnelle de la Stratégie Foncière.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Océane DUBOIS, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Clément LE BRAS-THOMAS, directeur Stratégie et Territoires.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Clément LE BRAS-THOMAS, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Thierry COLLETTE, directeur du département Urbanisme et Habitat.

HABILITATIONS ÉLECTRIQUES, AUTORISATIONS DE CONDUITE ET ATTESTATION DE SECOURISTES

Article 42.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les habilitations électriques,
- les autorisations de conduite,
- les attestations de secouriste

est déléguée à :

- M. Olivier ABSALON, directeur du Patrimoine et de l'Archéologie,
- Mme Sophie BADTS, directrice de Pôle de Proximité,
- M. Mathieu BARADEAU, directeur de la mission Coordination, Animation et Transformation de la Direction Générale Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire,
- M. Éric BOUQUIN, directeur des Sports,
- Mme Clotilde BRETEAULT, directrice Relation aux Usagers,
- Mme Christine COLIN, directrice de Pôle de Proximité,
- M. Cyrille COLLET, directeur de la Logistique,
- Mme Christine CORBOU, directrice Qualité de Vie et Santé au Travail,
- M. Patrick COROYER, directeur de Pôle de Proximité,
- M. Florent CORTET, directeur de l'Espace Public,
- Mme Audrey DANIEL, directrice de l'Information Géographique,
- Mme Hélène DANIEL, directrice des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement,
- Mme Emmanuelle DELAPIERRE, directrice du Musée d'Arts,
- Mme Véronique DUBOIS, directrice du Planétarium,
- Mme Hélène DUROY, directrice Administration des Ressources Humaines,
- Mme Claire THIÉRÉ, directrice des Déchets,
- Mme Laure FAYOLLE, directrice de la mission Politique de la Ville et Renouvellement Urbain,
- M. Emmanuel GAUDIN, responsable de la mission Territoire et Culture,
- Mme Catherine GOURDON, directrice administrative et financière du département Bâtiments Architecture Travaux Ingénierie Immobilier (BATII),
- Mme Véronique GUIHO-LEROUX, responsable de la mission Publics et Citoyenneté Culturelle,
- M. Philippe GUILLET, directeur du Muséum d'Histoire Naturelle,
- Mme Émilie HAMELIN, directrice Emploi et Développement des Compétences,
- Mme Lidwine HARIVEL, directrice générale Citoyennetés et Territoires Solidaires,
- M. Emmanuel JARRY, directeur de la direction Stratégie Patrimoniale,

- Mme Marine KANDEL, responsable de la cellule de gestion du département Mobilités,
 - M. Kévin KERGOAT, responsable du pôle technique Eau potable et Assainissement,
 - Mme Athenais LALANDE, directrice des Finances,
 - Mme Isabelle LEFEBVRE-COURONNÉ, directrice du département Bâtiments Architecture Travaux Ingénierie Immobilier (BATII),
 - Mme Béatrice LELU, responsable de la cellule de gestion de la direction générale Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe et International,
 - Mme Frédérique LUCAS, directrice de Pôle de Proximité,
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Frédérique LUCAS, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par :
 - Mme Aurélie FONTAINE, responsable gestion de l'Espace Public,
 - Mme Isabelle RICORDEAU, responsable de la cellule de gestion
 chacune dans la limite de ses attributions,
 - M. Xavier MARTIAL, directeur de Pôle de Proximité,
 - Mme Nathalie MORICEAU-LEROUX, responsable de la cellule de gestion de la direction des Déchets,
 - Mme Alexandra MÜLLER, directrice de la Cité des imaginaires et du Musée Jules Verne,
 - M. Mathieu PEREZ, directeur de Pôle de Proximité,
 - M. Romaric PERROCHEAU, directeur Nature et Jardins,
 - Mme Isabelle PIERRE, directrice Du pôle Ressources et Appui Fonctionnel Transversal de la Direction Générale Cultures et Arts dans la Ville,
 - M. Samuel REJIBA, directeur du département des Ressources Numériques,
 - Mme Anne RIOUAL, responsable de la mission Appui Animation Évolution et Qualité,
 - M. David ROUFFINEAU, responsable du PC Circulation,
 - M. Cyril ROUET, responsable de l'Opérateur Public de la Collecte des déchets,
 - Mme Sophie SURDEL, responsable de la direction Ateliers Exploitations Énergie Livraison Événementiel,
 - Mme Emilie TAGHERSOUT, responsable du pôle Accompagnement des Projets et Réseaux Artistiques de la Direction Générale Cultures et Arts dans la Ville,
 - Pour la direction du Cycle de l'Eau :
 - Mme Catherine COUESNON-MILLIER, responsable du pôle Ingénierie et Travaux,
 - M. Damien BRISSEAU, responsable du pôle Gestion du patrimoine,
 - M. François CODET, responsable du pôle Stratégie, Développement,
 - M. Guillaume RAISON, responsable du service Gestion des opérateurs,
 - M. Yann DASSONVILLE, responsable de la cellule de gestion
 chacun dans la limite de ses attributions.
- En cas d'absence ou d'empêchement des agents désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par M. Philippe GILLES, directeur du Cycle de l'Eau.

chacun en ce qui le concerne pour son département, sa direction ou son service.

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service et des directeurs désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par :

- M. Jérôme BARATIER, directeur général délégué pour la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire,
- M. Nicolas CARDOU, directeur général Cultures et Arts dans la Ville,
- Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources,

- M. Jean-Baptiste PEYRAT, directeur général Territoire, Proximité, Déchets et Sécurité

chacun en ce qui le concerne pour sa direction générale.

AUTORISATIONS DE DROIT DES SOLS

Article 43.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les avis émis par Nantes Métropole, consultée en tant que gestionnaire de la voirie, en application de l'article R.423-53 du code de l'urbanisme

est déléguée à :

- M. Roland RICAUD responsable de l'unité Autorisation du Droit des Sols, Pôle Sud Ouest.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roland RICAUD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Jean-Paul CALVEZ, responsable du service Développement Urbain et Environnement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul CALVEZ, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Patrick COROYER, directeur de Pôle.

- M. Vincent HISLAIRE responsable du service Développement Urbain et Environnement, Pôle Loire, Sèvre et Vignoble.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent HISLAIRE, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Christine COLIN, directrice de Pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine COLIN, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. David HAYREAUD, responsable du service Gestion de l'Espace Public.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David HAYREAUD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Emmanuel RENOUX, responsable de la cellule de gestion.

- Mme Christine SAUVAGE responsable du service Développement Urbain et Environnement, Pôle Erdre et Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine SAUVAGE, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Xavier MARTIAL, directeur de Pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier MARTIAL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Xavier CHAZAL, responsable du service Gestion de l'Espace Public.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier CHAZAL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Maryvonne CORFMAT, responsable de la cellule de gestion.

- Mme Evelyne LE STRAT, responsable du service Développement Urbain et Environnement, Pôle Erdre et Cens.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Evelyne LE STRAT, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par :

- Mme Fabienne AUGEREAU, responsable du service Autorisations de Droit des Sols,
- Mme Aurélie FONTAINE, responsable gestion de l'Espace Public,

- Mme Camille FRESNEAU, responsable service projets,
 - M. Dominique HAMON, adjoint au responsable Gestion de l'Espace Public,
 - Mme Frédérique LUCAS, directrice du Pôle Erdre et Cens,
 - Mme Isabelle RICORDEAU, responsable de la cellule de gestion
- chacun dans la limite de ses attributions.

- Mme Anne BRISSET, responsable du service Développement Urbain, Pôle Loire-Chézine.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BRISSET, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Sophie BADTS, directrice de Pôle. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BADTS, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Séverin KOFFI, responsable de la cellule de gestion.

- M. Sébastien LE GUEVELLOU, responsable du Pôle Projets Aménagement et Gestion de l'Espace Public.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien LE GUEVELLOU, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Mathieu PEREZ, directeur de Pôle.

Article 44.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer les documents en matière d'urbanisme relevant du service défense extérieure contre l'incendie est déléguée à Mme Claire PARDA, directrice de la direction Risques et Protection des Populations.

POLICE ADMINISTRATIVE DE L’AFFICHAGE

Article 45.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les récépissés de dépôts de dossiers notifiant, le cas échéant, les délais d'instruction pour les déclarations préalables et demandes d'autorisation préalables,
- les courriers de dossiers incomplets et/ou irréguliers, pour les déclarations préalables et demandes d'autorisation préalables en matière de police administrative de l'affichage

est déléguée à Mme Marine PRIEUR, responsable du service Expertise technique, Processus et Police administrative de l'affichage.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marine PRIEUR, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Chloé PAQUE, directrice de l'Urbanisme Réglementaire.

PLANS DE PRÉVENTION - PROTOCOLES DE SÉCURITÉ - PERMIS DE FEU - BORDEREAUX DE SUIVI DES DÉCHETS DANGEREUX CONTENANT DE L'AMIANTE - BORDEREAUX DE SUIVI DES DÉCHETS - DOCUMENTS RELATIFS AUX FLUIDES ET ÉNERGIE

Article 46.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les plans de prévention prévus par l'article R.4512-5 et suivants du code du travail,
- les protocoles de sécurité établis lors des opérations de chargement ou de déchargement prévus par l'article R.4515-4 et suivants du code du travail,
- les permis de feu

est déléguée à :

DIRECTION DES OPÉRATEURS PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- M. André AUVINET, responsable du service Sécurité et Sûreté numérique,
- Mme Annabelle GADAIS, responsable du service Production d'eau potable,
- Mme Carole GIQUEL, responsable du service Qualité, Sécurité, Environnement,
- M. Maxence GOBÉ, responsable du service Distribution,
- Mme Edwige HUBERT, responsable du service Diagnostic des installations domestiques et Réseaux d'assainissement,
- M. Joël JUBAU, responsable du service Logistique,
- M. Kevin KERGOAT, responsable du pôle technique Eau potable et Assainissement,
- M. Jérôme LAMBERT, responsable du service Exploitation des réseaux,
- M. Yvan LE BRUN, responsable du service Maintenance des équipements d'assainissement collectif,
- M. Benoît PICHARD, responsable du service Gros entretien renouvellement,
- M. Jean-Noël PRADAL, responsable du service Optimisation des systèmes d'assainissement collectif

chacun dans la limite de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Hélène DANIEL, directrice des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU

- M. Pierre-Alexis BARBARY, responsable du service Études et Maîtrise d'Œuvre Ouvrages,
- M. Mickael BLOT, responsable du service Études et Maîtrise d'Œuvre Réseaux,
- Mme Amélie BOISARD, responsable connaissance et priorisation du renouvellement,
- Mme Aline BOSSARD, responsable du service Maîtrise d'Ouvrages Ouvrages,
- M. Damien BRISSEAU, responsable du pôle Gestion du Patrimoine,
- Mme Stéphanie CHARTON, responsable du service Instruction, Rétrocession et Domanialité,
- M. François CODET, responsable du pôle Stratégie, Développement, Animation,
- M. Paul COTTEREAU, responsable du service Exploitation des Systèmes d'Assainissement,
- Mme Catherine COUESNON-MILLIER, responsable du pôle Ingénierie et Travaux,
- M. Antoine HISBERG, responsable adjoint du service Maîtrise d'Ouvrage Ouvrages,

- Mme Nathalie HOUSEAUX, responsable du service Connaissance et Priorisation du Renouvellement et responsable adjointe du pôle Ingénierie et Travaux,
- Mme Estelle LEBREUVAUD, responsable du service Contrôle de gestion Marchés d'Exploitation,
- Mme Morgane LENNON, responsable du service Animation Autorité Organisatrice d'Exploitation des réseaux,
- Mme Maud MICHAUD-AFANGNIKE, responsable adjointe du service Maîtrise d'Ouvrages Réseaux et Techniques pluviales,
- M. Guillaume RAISON, responsable du service Gestion des Opérateurs,
- Mme Pauline SAINTE, responsable du service Maîtrise d'Ouvrages Réseaux et Techniques pluviales,
- Mme Élise VADAINÉ, responsable du service Gestion intégrée Eaux pluviales et Milieux aquatiques

chacun dans la limite de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par M. Philippe GILLES, directeur du Cycle de l'Eau.

DIRECTION DES DÉCHETS

- M. Sébastien CHAUVET, responsable de site, territoire Janvraie de l'Opérateur Public de la Collecte des déchets,
- M. Francky DROUET, responsable de site, territoire Grande Bretagne Nord de l'Opérateur Public de la Collecte des déchets,
- M. Martial GOMBERT, responsable de site, territoire est Etier de l'Opérateur Public de la Collecte des déchets,
- Mme Nathalie PITIOT, responsable stratégie, qualité, sécurité et prévention,
- M. Théo PROTAIS, responsable du service Déchèteries et Réemploi,
- M. Cyril ROUET, responsable de l'Opérateur Public de la Collecte des déchets,
- Mme Delphine TEFFO, responsable du service Traitement et Valorisation

chacun dans la limite de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Claire THIÉRÉ, directrice des Déchets.

DÉPARTEMENT DU BATI

- Mme Aurore ABOLIER, responsable d'unité Conduite de projets du pôle Patrimoine B,
- Mme Véronique AIGLE, responsable du service Ressources Humaines, direction Administrative et Financière,
- M. Jean-François BARDOUX, responsable du service Maintenance Générale,
- Mme Claire BERNARD DE COURVILLE, responsable de la mission Développement Durable,
- Mme Christèle BOUREAU, adjointe à la responsable du service Agence Immobilière, direction Stratégie Patrimoniale,
- Mme Claire BRELIVET, responsable du service Agence Immobilière,
- M. Thomas CHENILLEAU, responsable Bureau Génie Climatique, pôle Maîtrise d'Œuvre,

- M. Cyrille COLLET, directeur de la Logistique,
- M. Vincent CORDIER, responsable d'unité Gestion de Patrimoine du pôle Patrimoine A,
- M. Gilles COURET, responsable du service Maintenance du Parc,
- Mme Elisabeth CRAMET, responsable d'unité Projets du pôle Patrimoine A,
- M. Marc DESCHARLES, responsable du pôle Patrimoine B,
- Mme Cécile D'ZIRI, responsable du service Gestion de Parc,
- Mme Catherine GOURDON, responsable de la direction Administrative et Financière,
- M. Gilles GUINEFOLLEAU, responsable Santé Sécurité Bâtiments, direction de la Stratégie Patrimoniale,
- M. Emmanuel JARRY, directeur de la direction Stratégie Patrimoniale,
- M. Alain LABARRE, responsable du service Prestations Immeubles Administratifs,
- Mme Emmanuelle LENFANT, responsable du pôle Maîtrise d'Œuvre,
- M. Christophe LUCAS, responsable du service Fabrications et Expositions, direction Ateliers Exploitations Énergie Livraison Événementiel,
- M. Mickaël MAISONNEUVE, responsable du service Fête Manifestation Logistique,
- M. Erwan OLIVO, responsable du service Energie, direction Ateliers Exploitations Energie Livraison Événementiel,
- M. Philippe PETIT, responsable du pôle Patrimoine A,
- Mme Laurence PICARD, responsable du pôle Projets Équipements,
- M. Hervé RABINEAU, responsable Bureau, Économie, Construction, Chantier, pôle Maîtrise d'Œuvre,
- M. Dimitri RIBALTCHENKO, responsable du service Exploitation des Systèmes Techniques, direction Ateliers Exploitations Energie Livraison Événementiel,
- Mme Isabelle RIMBERT, responsable Appui Technique et Stratégie,
- Mme Anne RIOUAL, responsable de la mission Appui Animation Évolution et Qualité,
- M. Christophe SAUDRAIS, adjoint du pôle Projets Équipements,
- M. Jacky SAUVETRE, responsable du bureau Génie Électrique, pôle Maîtrise d'Œuvre,
- M. Maxime SIROT, responsable du service Marchés, direction Administrative et Financière,
- Mme Amandine STERVINO-LAMBOURG, responsable Bureau, Architecture, Process, Synthèse et Travaux, pôle Maîtrise d'Œuvre,
- Mme Sophie SURDEL, responsable de la direction Ateliers Exploitations Énergie Livraison Événementiel,
- M. Jean-Philippe VISSE, responsable d'unité Gestion de Patrimoine du pôle Patrimoine B

chacun dans la limite de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service, de pôles ou de mission désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Isabelle LEFEBVRE-COURONNE, directrice du département BATII.

DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC

- M. Mikaël FLEHO, responsable du pôle des Projets Métropolitains,
- M. Romain GERVAIS, responsable du service Ouvrages d'Art,
- M. Gildas GRENIER, responsable du service Régulation du trafic,
- M. Dany JOLY, responsable du service Éclairage Public,
- M. Olivier LE GAL, responsable du service Chaussées, Équipements et Exploitation,
- Mme Anne MERCIER, responsable du service Régulation du trafic,
- M. Philippe WEISZ, responsable du pôle Réseaux d'Énergie

chacun dans la limite de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service ou de pôles désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par M. Florent CORTET, directeur de l'Espace Public.

DIRECTION NATURE ET JARDINS

- M. Romaric PERROCHEAU, directeur.

POLE ERDRE ET CENS

- Mme Frédérique LUCAS, directrice de Pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Frédérique LUCAS, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par :

- Mme Aurélie FONTAINE, responsable gestion de l'Espace Public,
- Mme Camille FRESNEAU, responsable service projets,
- Mme Isabelle RICORDEAU, responsable de la cellule de gestion,
- Mme Evelyne LE STRAT, responsable du service Développement Urbain et Environnement

chacune dans la limite de ses attributions

POLE ERDRE ET LOIRE

- M. Xavier MARTIAL, directeur de Pôle.

POLE LOIRE-CHEZINE

- Mme Sophie BADTS, directrice de Pôle.

POLE LOIRE SEVRE ET VIGNOBLE

- Mme Christine COLIN, directrice de Pôle.

POLE NANTES CENTRALITE

- M. Mathieu PEREZ, directeur de Pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu PEREZ, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Sébastien LE GUEVELLOU, responsable du Pôle Projets Aménagement et Gestion de l'Espace Public.

POLE SUD OUEST

- M. Patrick COROYER, directeur de Pôle.

DIRECTION GENERALE CULTURES ET ARTS DANS LA VILLE

Pour les établissements de la direction du Patrimoine et de l'Archéologie :

- Mme Gaëlle CAUDAL, responsable du pôle Partenariats Scientifiques et Culturels,
- Mme Clothilde COURTAUGIS, directrice du Chronographe,

- Mme Véronique GUITTON, responsable des Archives de Nantes,
- Mme Hélène JOUSSE, responsable du pôle recherche archéologique,
- Mme Clémentine MATHURIN, responsable du pôle Patrimoine,
- Mme Gaëlle TRELOHAN, responsable de la cellule de gestion
chacune dans la limite de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de pôles et d'établissements désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par M. Olivier ABSALON, directeur du Patrimoine et de l'Archéologie.

Pour le Muséum d'Histoire Naturelle :

- M. Philippe GUILLET, directeur,
- Mme Marion VIOLE, responsable de la cellule de gestion

Pour le Musée d'Arts :

- Mme Émilie PORCHER, directrice Administratif et Financier,
- Mme Mélanie TREVISAN, responsable du service Accueil et Surveillance,
- Mme Céline RINCE-VASLIN, responsable du service Collections
chacune dans la limite de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service et directrice désignées ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Emmanuelle DELAPIERRE, directrice.

Pour le Musée Jules Verne :

- Mme Alexandra MÜLLER, directrice de la Cité des imaginaires

Pour le planétarium :

- Mme Véronique DUBOIS, directrice

Pour le pôle Accompagnement des Projets et Réseaux Artistiques :

- M. Ronan BERTHOME, responsable Régie Technique et Sécurité des manifestations culturelles sur l'espace public

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ronan BERTHOME, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Émilie TAGHERSOUT, responsable.

Pour la mission Territoires et Culture :

- M. Emmanuel GAUDIN, responsable

Pour la mission Publics et Citoyenneté Culturelle :

- Mme Véronique GUIHO-LEROUX, responsable

Pour la direction Ressources et Appui Fonctionnel Transversal :

- M. Jean-Claude BOSSE, responsable du service Mission Immobilier

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude BOSSE, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Isabelle PIERRE, directrice.

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service et des directeurs désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par M. Nicolas CARDOU, directeur général Cultures et Arts dans la Ville.

Article 47.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les bordereaux de suivi des déchets dangereux contenant de l'amiante et les bordereaux de suivi des déchets,

est déléguée à :

DEPARTEMENT BATI

- Mme Aurore ABOLIER, responsable d'unité Conduite de projets du pôle Patrimoine B,
- Mme Véronique AIGLE, responsable du service Ressources Humaines, direction Administrative et Financière,
- M. Jean-François BARDOUX, responsable du service Maintenance Générale,
- Mme Claire BERNARD DE COURVILLE, responsable de la mission Développement Durable,
- Mme Christèle BOUREAU, adjointe à la responsable du service Agence Immobilière, direction Stratégie Patrimoniale,
- Mme Claire BRELIVET, responsable du service Agence Immobilière,
- M. Thomas CHENILLEAU, responsable Bureau Génie Climatique, pôle Maîtrise d'Œuvre,
- M. Cyrille COLLET, directeur de la Logistique,
- M. Vincent CORDIER, responsable d'unité Gestion de Patrimoine du pôle Patrimoine A,
- M. Gilles COURET, responsable du service Maintenance du Parc,
- Mme Elisabeth CRAMET, responsable d'unité Projets du pôle Patrimoine A,
- M. Marc DESCHARLES, responsable du pôle Patrimoine B,
- Mme Cécile D'ZIRI, responsable du service Gestion de Parc,
- Mme Catherine GOURDON, responsable de la direction Administrative et Financière,
- M. Gilles GUINEFOLLEAU, responsable Santé Sécurité Bâtiments, direction de la Stratégie Patrimoniale,
- M. Emmanuel JARRY, directeur de la direction Stratégie Patrimoniale,
- M. Alain LABARE, responsable du service Prestations Immeubles Administratifs,
- Mme Emmanuelle LENFANT, responsable du pôle Maîtrise d'Œuvre,
- M. Christophe LUCAS, responsable du service Fabrications et Expositions, direction Ateliers Exploitations Énergie Livraison Événementiel,
- M. Mickaël MAISONNEUVE, responsable du service Fête Manifestation Logistique,
- M. Erwan OLIVO, responsable du service Énergie, direction Ateliers Exploitations Énergie Livraison Événementiel,
- M. Philippe PETIT, responsable du pôle Patrimoine A,
- Mme Laurence PICARD, responsable du pôle Projets Équipements,
- M. Hervé RABINEAU, responsable Bureau Économie Construction Chantier, pôle Maîtrise d'Œuvre,
- M. Dimitri RIBALTCHENKO, responsable du service Exploitation des Systèmes Techniques, direction Ateliers Exploitations Énergie Livraison Événementiel,
- Mme Isabelle RIMBERT, responsable Appui Technique et Stratégie,
- Mme Anne RIOUAL, responsable de la mission Appui Animation Évolution et Qualité,
- M. Christophe SAUDRAIS, adjoint pôle Projets Équipements,
- M. Jacky SAUVETRE, responsable du bureau Génie Électrique, pôle Maîtrise d'Œuvre,
- M. Maxime SIROT, responsable du service Marchés, direction Administrative et Financière,

- Mme Amandine STERVINO-LAMBOURG, responsable Bureau Architecture, Process, Synthèse et Travaux, pôle Maîtrise d'Œuvre,
- Mme Sophie SURDEL, responsable de la direction Ateliers Exploitations Énergie Livraison Évènementiel,
- M. Jean-Philippe VISSE, responsable d'unité Gestion de Patrimoine du pôle Patrimoine B

chacun dans la limite de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service, de pôles ou de mission désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Isabelle LEFEBVRE-COURONNE, directrice du département BATII.

DIRECTION DES OPÉRATEURS PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Mme Carole GIQUEL, responsable du service Qualité, Sécurité, Environnement

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole GIQUEL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Hélène DANIEL, directrice.

DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU

- M. Pierre-Alexis BARBARY, responsable du service Études et Maîtrise d'Œuvre Ouvrages,
- M. Mickael BLOT, responsable du service Études et Maîtrise d'Œuvre Réseaux,
- Mme Amélie BOISARD, responsable connaissance et priorisation du renouvellement,
- Mme Aline BOSSARD, responsable du service Maîtrise d'Ouvrages Ouvrages,
- M. Damien BRISSEAU, responsable du pôle Gestion du Patrimoine,
- Mme Stéphanie CHARTON, responsable du service Instruction, Rétrocession et Domanialité,
- M. François CODET, responsable du pôle Stratégie, Développement, Animation,
- Mme Catherine COUESNON MILLIER, responsable du pôle Ingénierie et Travaux,
- M. Antoine HISBERG, responsable adjoint du service Maîtrise d'Ouvrages Ouvrages,
- Mme Nathalie HOUSEAUX, responsable adjointe du pôle Ingénierie et travaux,
- Mme Maud MICHAUD-AFANGNIKE, responsable adjointe du service Maîtrise d'Ouvrage Réseaux et Techniques pluviales,
- M. Guillaume RAISON, responsable du service Gestion des Opérateurs,
- Mme Pauline SAINTE, responsable du service Maîtrise d'Ouvrages Réseaux et Techniques pluviales,
- Mme Élise VADAINÉ, responsable du service Gestion intégrée Eaux pluviales et Milieux aquatiques

chacun dans la limite de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service et de pôles désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par M. Philippe GILLES, directeur du Cycle de l'Eau.

Article 48.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les documents relatifs aux fluides et énergie, ainsi qu'aux Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

est déléguée à :

DÉPARTEMENT BATII

- Mme Aurore ABOLIER, responsable d'unité Conduite de projets du pôle Patrimoine B,
- M. Vincent CORDIER, responsable d'unité Projets du pôle Patrimoine A,
- Mme Elisabeth CRAMET, responsable d'unité Gestion de Patrimoine du pôle Patrimoine A,
- M. Marc DESCHARLES, responsable du pôle Patrimoine B,
- M. Emmanuel JARRY, directeur de la direction Stratégie Patrimoniale,
- Mme Isabelle LEFEBVRE-COURONNE, directrice du département BATII,
- M. Erwan OLIVO, responsable du service Énergie,
- M. Philippe PETIT, responsable du pôle Patrimoine A,
- Mme Laurence PICARD, responsable du pôle Projets Équipements,
- M. Dimitri RIBALTCHENKO, responsable du service Exploitation des Systèmes Techniques, direction Ateliers Exploitations Énergie Livraison Événementiel,
- M. Christophe SAUDRAIS, adjoint pôle Projets Équipements,
- Mme Sophie SURDEL, responsable de la direction Ateliers Exploitations Énergie Livraison Événementiel,
- M. Jean-Philippe VISSE, responsable d'unité Gestion de Patrimoine du pôle Patrimoine B

chacun dans la limite de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service, de pôles ou de mission désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Isabelle LEFEBVRE-COURONNE, directrice du département BATII.

COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ET DE CONCESSION DE SERVICES

Article 49.

En cas d'absence ou d'empêchement du président de la commission de délégation de service public et de concessions de services, au sens de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, la signature de la convocation à une séance de cette commission est déléguée à M. Laurent GOLLANDEAU, directeur de la commande publique.

DEMANDE D'ACCÈS DANS LES DÉCHETTERIES

Article 50.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les autorisations et les refus d'accès dans les déchetteries

est déléguée à M. Théo PROTAIS responsable du service Déchetteries et Réemploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Théo PROTAIS, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Claire THIÉRÉ, directrice des Déchets.

ÉTABLISSEMENTS CULTURELS - FRAIS DE DÉPLACEMENT - PRÊTS D'ŒUVRES

Article 51.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- l'acte autorisant la prise en charge des frais générés par les déplacements des personnes extérieures à Nantes Métropole, missionnées par celle-ci dans les mêmes conditions que les agents de Nantes Métropole, sur la base du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001

est déléguée à :

- M. Olivier ABSALON, directeur du Patrimoine et de l'Archéologie,
- Mme Emmanuelle DELAPIERRE, directrice du Musée d'Arts,
- Mme Véronique DUBOIS, directrice du Planétarium,
- M. Philippe GUILLET, directeur du Muséum d'Histoire Naturelle,
- Mme Alexandra MÜLLER, directrice de la Cité des imaginaires et du Musée Jules Verne

chacun en ce qui concerne son établissement.

- les conventions de prêts d'œuvres

est déléguée à :

- M. Olivier ABSALON, directeur du Patrimoine et de l'Archéologie,
- Mme Clothilde COURTAUGIS, directrice du Chronographe,
- Mme Emmanuelle DELAPIERRE, directrice du Musée d'Arts,
- Mme Véronique DUBOIS, directrice du Planétarium,
- M. Philippe GUILLET, directeur du Muséum d'Histoire Naturelle,
- Mme Alexandra MÜLLER, directrice de la Cité des imaginaires et du Musée Jules Verne

chacun en ce qui concerne son établissement ou la direction générale Cultures et Arts dans la Ville

En cas d'absence ou d'empêchement des agents désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par M. Nicolas CARDOU, directeur général Cultures et Arts dans la Ville.

CONTENTIEUX

Article 52.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les requêtes, les mémoires en défense, les notes en délibéré et les mandats de représentation dans les procédures de référé, hors commande publique,

- les mandats de représentation, pour les agents de Nantes Métropole, aux audiences dans les procédures, hors commande publique,
- les attestations de non recours

est déléguée à Mme Marie TITREN, directrice Juridique, Assurances et Assemblées.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie TITREN, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Etienne VENDE, responsable du service juridique.

CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE

Article 53.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les constitutions de partie civile pour l'indemnisation des préjudices subis par Nantes Métropole dans la limite de 15 000 €

est déléguée à Mme Marie TITREN, directrice Juridique, Assurances et Assemblées.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie TITREN, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Sandrine BERCIER, responsable du service des assurances.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine BERCIER, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Pascal LAMANDA, directeur du département Finances, Marchés et Performance.

ATTESTATIONS DE PROPRIÉTÉ

Article 54.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les attestations de propriétés des terrains appartenant à Nantes Métropole, dans le cadre de procédures de référés expulsion des occupants, sans droit ni titre, du domaine public

est déléguée à Mme Marie TITREN, directrice Juridique, Assurances et Assemblées.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie TITREN, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Etienne VENDE, responsable du service juridique.

EXPERTISES

Article 55.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les procès-verbaux de constatations relatives aux causes et circonstances et à l'évaluation des dommages établis à l'issue des réunions d'expertise

est déléguée à Mme Sandrine BERCIER, responsable du service des assurances.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine BERCIER, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Marie TITREN, directrice Juridique, Assurances et Assemblées.

- les dires et les mémoires échangés dans le cadre des expertises judiciaires

est déléguée à Mme Marie TITREN, directrice Juridique, Assurances et Assemblées.

MISES EN CAUSE

Article 56.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les mises en cause des tiers responsables et de leurs assureurs, en cas de sinistre
- les quittances d'indemnités de sinistre inférieures à 40 000€

sont déléguées à Mme Sandrine BERCIER, responsable du service des assurances

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine BERCIER, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Marie TITREN, directrice Juridique, Assurances et Assemblées.

ASSAINISSEMENT

Article 57.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les notifications des résultats de contrôle de raccordement assainissement

est déléguée à :

POLE ERDRE ET LOIRE

- M. Xavier MARTIAL, directeur de Pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier MARTIAL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Xavier CHAZAL, responsable du service Gestion de l'Espace Public.

POLE ERDRE ET CENS

- Mme Frédérique LUCAS, directrice de Pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Frédérique LUCAS, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par :

- Mme Aurélie FONTAINE, responsable gestion de l'Espace Public,
- Mme Camille FRESNEAU, responsable du service projets,
- Mme Evelyne LE STRAT, responsable du service Développement Urbain et Environnement,
- Mme Isabelle RICORDEAU, responsable de la cellule de gestion

chacune dans la limite de ses attributions.

POLE LOIRE-CHEZINE

- Mme Sophie BADTS, directrice de Pôle.

POLE SUD OUEST

- M. Patrick COROYER, directeur de Pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick COROYER, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Marc PETITPAS, responsable du service Projets.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc PETITPAS, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Maud LEPEIGNEUL, responsable de la cellule de gestion.

POLE LOIRE SEVRE ET VIGNOBLE

- Mme Christine COLIN, directrice de Pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine COLIN, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. David HAYREAUD, responsable du service Gestion de l'Espace Public.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David HAYREAUD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Emmanuel RENOUX, responsable de la cellule de gestion.

POLE NANTES CENTRALITE

- M. Mathieu PEREZ, directeur de Pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu PEREZ, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Sébastien LE GUEVELLOU, responsable du Pôle Projets Aménagement et Gestion de l'Espace Public

DIRECTION DES OPERATEURS PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- les notifications des résultats de contrôle et de raccordement assainissement des usagers domestiques, assimilés domestiques et non domestiques,
- les notifications de résultats d'analyse des rejets des effluents des usagers non domestiques au réseau public d'assainissement,
- les avis de conception dans le cadre d'un projet d'assainissement non collectif neuf ou réhabilité,
- les attestations au regard des missions de service public d'assainissement non collectif sur la conformité d'un projet d'assainissement non collectif délivrées dans le cadre d'un projet d'urbanisme

est déléguée à Mme Hélène DANIEL, directrice des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène DANIEL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Edwige HUBERT, responsable du service diagnostic des installations domestiques et réseaux d'assainissement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edwige HUBERT, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Kevin KERGOAT, responsable du pôle technique eau potable et Assainissement.

- les avis au regard des missions de Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sur un projet d'urbanisme au regard de l'installation d'assainissement non collectif existante ou projetée pour le traitement des eaux usées,
- les avis émis sur la partie assainissement des eaux usées d'un usager non domestique dans le cadre d'un projet d'urbanisme

est déléguée à Mme Edwige HUBERT, responsable du service diagnostic des installations domestiques et réseaux d'assainissement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edwige HUBERT, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Kevin KERGOAT, responsable du pôle technique Eau potable et Assainissement.

PERMIS DE STATIONNEMENT ET ARRÊTÉS DE CIRCULATIONS TEMPORAIRES

Article 58.

Par dérogation à l'arrêté portant délégation aux élus, la signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les permis de stationnement et arrêtés de circulation temporaires

est déléguée à M. Mathieu PEREZ, directeur du Pôle Nantes Centralité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu PEREZ, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Jean-Baptiste PEYRAT, directeur général Territoire, Proximité, Déchets et Sécurité,

COPROPRIÉTÉS

Article 59.

Dans les ensembles immobiliers et copropriétés où Nantes Métropole dispose de droits, Mme Isabelle LEFEBVRE-COURONNE, directrice du département Bâtiments Architecture Travaux Ingénierie Immobilier (BATII) est déléguée pour assurer sa représentation et y exercer tous pouvoirs à cet effet.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle LEFEBVRE-COURONNE, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Emmanuel JARRY, directeur de la direction Stratégie Patrimoniale.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel JARRY, la délégation de signature qui lui est accordée, est exercée par Mme Claire BRELIVET, responsable du service Agence Immobilière.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire BRELIVET, la délégation de signature qui lui est accordée, est exercée par Mme Christelle BOUREAU, adjointe à la responsable du service Agence Immobilière.

ANRU

Article 60.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer et valider sous l'outil de l'ANRU :

- les dossiers de demande d'attribution des subventions auprès de l'ANRU,
- les dossiers de demande de paiement par l'ANRU des subventions,
- les demandes de versement de subventions relatives au programme d'investissement et d'avenir "Territoire d'innovation" volet "quartiers" ANRU+ inscrites dans la convention de financement entre l'ANRU, la Caisse des dépôts et Nantes Métropole concernant le projet "Bellevue en Transitions" et les projets lauréats de "Quartiers fertiles"

est déléguée à M. Maël GENDRON, chef de projet ANRU.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maël GENDRON, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Lidwine HARIVEL, directrice générale Citoyennetés et Territoires Solidaires.

HABITAT

Article 61.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les courriers de notification des aides en matière de rénovation énergétique du parc privé métropolitain (ménages et copropriétés)

est déléguée à Mme Laetitia COSTES, responsable du service Amélioration de l'Habitat Privé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laetitia COSTES, la délégation de signature qui lui est accordée, est exercée par M. Nicolas GLIERE, directeur de l'Habitat.

ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTÉ

Article 62.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Anthony DESCLOZIERS, la signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les conventions de participation, prévues à l'article L311-4 du code de l'urbanisme, avec le constructeur, lorsque celles-ci sont exonérées de participation financière en application de la délibération du conseil métropolitain du 30 juin 2022

est déléguée à Mme Anne-Laure GALTIER, directrice de la direction Aménagement et Urbanisme de Nantes et à M. Romain SIEGFRIED, directeur de la direction Aménagement et urbanisme de l'agglomération, chacun pour son secteur.

- les procès-verbaux de remise d'ouvrage pour les ouvrages remis à Nantes Métropole dans le cadre des concessions d'aménagement

est déléguée, au titre de l'autorité concédante, à Mme Anne-Laure GALTIER, directrice de la direction Aménagement et Urbanisme de Nantes et à M. Romain SIEGFRIED, directeur de la direction Aménagement et urbanisme de l'agglomération, chacun pour son secteur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Laure GALTIER ou de M. Romain SIEGFRIED, la délégation de signature qui leur est accordé par cet article 62 est exercée par M. Thierry COLLETTE, directeur du département Urbanisme et Habitat.

REGISTRE DES ARMES

Article 63.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer le registre d'inventaire des armes de l'Unité Métropolitaine des transports en Commun est déléguée à M. Patrice TASSET, directeur de la Tranquillité Publique jusqu'au 30 septembre 2026 et à M. Ilan COSTECHARAYRE, directeur de la Tranquillité publique à compter du 15 octobre 2026.

HYGIENE / SECURITE

Article 64.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand AFFILE, la signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les arrêtés d'insalubrité,
- les arrêtés pris sur le fondement des articles L.511-1 et suivants, L.511-15 et R.511-11 du code de la construction et de l'habitation,
- les actes hypothécaires / parution des actes au livre foncier,
- les mises en demeure en application du règlement sanitaire départemental ou du code de la santé publique ou du code général des collectivités territoriales

est déléguée à M. Jean-Baptiste PEYRAT, directeur général Territoire, Proximité, Déchets et Sécurité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Baptiste PEYRAT, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Claire PARDA, directrice de la direction Risques et Protection des Populations.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire PARDA, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Franck OLIVIER, responsable du Service Intercommunal de l'Hygiène et de la Sécurité de l'Habitat.

ALIGNEMENT DU DOMAINE PRIVE AVEC LE DOMAINE PUBLIC

Article 65.

Par dérogation à l'arrêté portant délégation aux élus, la signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les arrêtés d'alignement et, le cas échéant, les procès-verbaux et plans afférents, en application de l'article L112-1 et suivants du code de la voirie routière

est déléguée à :

POLE SUD OUEST

- M. Roland RICAUD, responsable de l'unité Autorisation des Sols.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roland RICAUD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Jean-Paul CALVEZ, responsable du service Développement Urbain et Environnement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul CALVEZ, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Patrick CORROYER, directeur de Pôle.

POLE LOIRE SEVRE ET VIGNOBLE

- M. Mickaël BOISNEAU, responsable du secteur Études d'Urbanisme et d'Aménagement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mickaël BOISNEAU, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Vincent HISLAIRE, responsable du service Développement Urbain et Environnement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent HISLAIRE la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Christine COLIN, directrice de Pôle.

POLE ERDRE ET LOIRE

- Mme Christine SAUVAGE, responsable du service Développement Urbain et Environnement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine SAUVAGE, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Xavier CHAZAL, responsable du service Gestion de l'Espace Public.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier CHAZAL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Xavier MARTIAL, directeur de Pôle.

POLE ERDRE ET CENS

- Mme Fabienne AUGEREAU, responsable du secteur Autorisation droits des sols et Développement Urbain.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne AUGEREAU, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Evelyne LE STRAT, responsable du service Développement Urbain et Environnement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Evelyne LE STRAT, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Camille FRESNEAU, responsable du service Projet.

POLE LOIRE CHEZINE

- Mme Laure CHARRIER, responsable du secteur Études d'Urbanisme et Environnement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure CHARRIER, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Anne BRISSET, responsable du service Développement Urbain et Environnement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BRISSET, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Sophie BADTS, directrice de Pôle.

POLE NANTES CENTRALITE

- Mme Sandra BREUX, responsable du secteur Autorisation droits des sols et Foncier.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandra BREUX, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Eléonore GRUAIS, responsable du service Programmation, Coordination et Autorisations droits des sols.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eléonore GRUAIS, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Sébastien LE GUEVELLOU, responsable du pôle Projets, Aménagement et Gestion de l'espace public.

Article 66.

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2026-15 du 3 avril 2026. Les dispositions du présent arrêté prennent effet au jour de sa mise en ligne sur le site internet de Nantes Métropole, à laquelle il sera procédé dès la transmission au service de contrôle de légalité de la Préfecture, conformément à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Article 67.

M. le directeur général des services de Nantes Métropole et le responsable du service de gestion comptable de Nantes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le - 8 SEP. 2026

Johanna ROLLAND
Présidente



mis en ligne le :

08 SEP. 2026